



## Harcellement assurance 2000

Par **bretez**, le **20/02/2008** à **22:30**

j'ai résilier cette assurance le 10 octobre 2007 pour une date anniversaire au 1 janvier 2008 par lettre ar .

le courtier depuis presente le paiement de la prime a ma banque a qui j"avais fais la demande de non paiement par virement car contrat résilié .

comment puisje faire car ce courtier présente depuis deux mois une demande de prélèvement a ma banque et me fais des menace par lettre simple auprès de quel organisme puis je porter plainte pour harcellement et arreter cette tension qui me détruit .

en vous remerciant par avance  
mr bretez

Par **Visiteur**, le **21/02/2008** à **19:30**

Quel type de contrat est-ce?

Car certains peuvent être liés à autre chose (contrats de prêt par exemple).

**POUR TOUS LES CONTRATS IARD DES PARTICULIERS, la résiliation doit être demandée au moins 2 mois AVANT L'ECHEANCE PRINCIPALE.**

Etiez-vous dans ces conditions? Avez vous un accusé de réception?

Si oui, maintenez votre opposition auprès de la banque